

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Oullins

Introduction

Pour répondre à l'urgence climatique et réduire la pollution de l'air sur notre territoire, les associations vélos de la métropole de Lyon invitent la métropole et les communes à mettre en place un Plan Vélo orienté autour de trois axes : des infrastructures cyclables de qualité, des services vélos variés et innovants, et un accompagnement au changement de pratiques pour développer une véritable culture vélo.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Le comité vélo pourra être intégré au sein de la commission Modes Actifs de la ville et doit être le lieu d'un dialogue entre associations, équipe municipale et service voirie.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 :

Créer un réseau express vélo, connecté à la ViaRhôna, permettant de rejoindre, depuis Oullins, Lyon, La Mulatière, Saint-Genis-Laval, Sainte-Foy-lès-Lyon, Francheville et Pierre-Bénite (et de rallier la rive gauche du Rhône).

Un réseau express vélo est constitué d'itinéraires cyclables directs, larges et confortables, avec priorité aux intersections. La création de ces itinéraires peut nécessiter la suppression de places de stationnement automobile, compétence de la ville d'Oullins, ainsi qu'une surveillance active de la Police Municipale pour éviter l'arrêt et le stationnement des voitures, et la circulation des deux roues motorisés.

A plus long terme, le réaménagement du quartier de la Saulaie doit prendre en compte une passerelle modes actifs le reliant au parc de Gerland.

Action n°3 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : établissements scolaires, équipements sportifs et culturels, commerces, stations de métro et gare.

Action n°4 :

Mettre le vélo au cœur du réaménagement de la Place Anatole France et des rues alentour, en prenant en compte les résultats de la concertation d'octobre 2019.

Ces rues devront être interdites à la circulation automobile (hors services publics et riverains) et bénéficier d'un aménagement cyclable bidirectionnel.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 :

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Action n°6 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de

hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

La Grande Rue d'Oullins et le boulevard Emile Zola ont été considérés comme dangereux par de nombreux répondants du baromètre des villes cyclables 2019.

Le trafic automobile traversant la Saulaie par l'avenue Jean Jaurès doit être redirigé vers le futur boulevard urbain longeant le Rhône.

Action n°7 :

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse pour diminuer la pollution de l'air et le bruit.

Action n°8 :

Combattre tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. L'anneau des sciences, dont la construction coûterait 4 Md€, pour 60000 véhicules/jour, et entraînerait l'artificialisation de terres jusque là préservées, doit notamment être abandonné. Il peut être remplacé à moindre coût par une amélioration de la desserte en transport en commun et un réseau cyclable de rabattement.

De nombreux exemples de par le monde montrent que de nouvelles voiries automobiles entraînent une augmentation globale du trafic routier, et sont alors rapidement saturées (paradoxe de Braess).

Action n°9 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

La mise en zone 30 de la ville d'Oullins a initié cette généralisation, mais, pour que la sécurité des cyclistes soit au rendez-vous, les contre-sens cyclables doivent être matérialisés notamment au niveau des intersections et nécessitent parfois la suppression de places de stationnement.

Action n°10 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°11 :

Étendre la zone de stationnement payant pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

L'ouverture des stations de métro Oullins centre et Saint-Genis-Laval - Hôpitaux Sud risque d'entraîner une augmentation du stationnement automobile sur ces secteurs.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé supplémentaire au niveau de la station de métro Gare d'Oullins, ainsi qu'à la future station de métro Oullins Centre, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°13 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Une enquête auprès des Oullinois devra être menée pour identifier les besoins.

Action n°14 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Le programme Alvéole permet de financer ces équipements.

Action n°15 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°16 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

En particulier, la livraison des commerces de la Grande Rue par un service de vélo cargo permettra de diminuer fortement le stationnement des véhicules de livraison sur la voirie.

Action n°17 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

L'aide mise en place pour les Vélos à Assistance Electrique doit être étendue à d'autres types de vélos, et la commune doit accompagner Janus France dans la mise en œuvre du pack Autonomie Vélo.

Action n°18 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°19 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

La commune devra soutenir l'implantation d'une Maison du Vélo, par exemple gérée par Janus France, à même de développer la culture vélo à Oullins.

Promouvoir une culture vélo**Action n°20 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°21 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°22 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°23 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°24 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°25 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°26 :

Créer une "journée sans voiture".

Action n°27 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Pour être efficace, il faudra annoncer cette verbalisation et communiquer sur le nombre d'infractions sanctionnées.

Action n°28 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : ateliers mobiles d'autoréparation, formations à la conduite à vélo en ville...